



A retenir

Oïdium : période de sensibilité, mais pas d'évolution majeure

Mildiou : le risque devient faible

Ver de la grappe : éclosions en cours, intensifier les contrôles

SOMMAIRE

A retenir

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Oïdium

Mildiou

Ver de la grappe

Metcalfa pruinosa

ESCA / BDA

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Structures partenaires :
CA2B, domaine Casabianca,
domaine Comte Peraldi,
domaine Montemagni,
domaine Orenge de Gaffory,
Clos Landry, Clos d'Orléa,
Terra Vecchia

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

• Stades phénologiques

Le stade petits pois (stade K) est majoritaire sur l'ensemble de l'île et le stade fermeture de la grappe (stade L) est atteint pour les secteurs ou cépages les plus précoces.

- A Ajaccio, le Sciaccarellu et le Carignan sont entre les stades fin de nouaison et début petits pois. Le Vermentinu finit sa nouaison tandis que le Niellucciu est au stade petits pois.
- A Calvi, les Sciaccarellu et Niellucciu sont tous les deux au stade fermeture de la grappe.
- Sur la Côte Orientale, les cépages les plus précoces comme le Chardonnay atteignent le stade de fermeture de la grappe.



Figure 1: stade K (petits pois)



Figure 2: stade L (fermeture de la grappe)

Maladie due à un organisme nuisible réglementé

• Flavescence dorée

Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute Corse.

Deux nouveaux foyers de Flavescence dorée ont notamment été observés en 2012 sur les communes de Borgo et Poggio di Nazza.

Une vigilance particulière est donc nécessaire vis à vis de cet organisme nuisible réglementé.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

- **Oïdium**

Période de forte sensibilité.

Evaluation du risque : jusqu'à maintenant les conditions météorologiques n'ont pas été très favorables au champignon. Néanmoins, celles en cours et à venir incitent à maintenir la vigilance dans les situations sensibles (cépages, parcelles à forte pression en 2012).



Figure 3: symptôme d'oïdium

- **Mildiou**

Malgré un risque en baisse, les contaminations restent possibles en cas d'humidité matinale. La situation sur le réseau de référence est dans l'ensemble saine depuis plusieurs semaines à Patrimoniù, et les derniers foyers observés sur le reste du réseau durant la fin juin sont contenus.

A Aléria, sur un témoin non traité de Merlot, les manifestations sur feuilles progressent encore fortement (60% des feuilles atteintes) ainsi que sur grappes (85% en zone humide) : faciès rot gris et faciès rot brun.

Evaluation du risque : faible



Figure 4: symptôme Rot Gris



Figure 5: symptôme Rot Brun

- **Ver de la grappe**

Depuis le 21 juin, on dénombre de nouvelles captures :

- A San Giuliano : 10 cochylis le 24 juin, 3 cochylis + 2 eudémis le 25 juin et 2 cochylis le 27 juin.
- A Aléria : 11 cochylis entre le 24 et 27 juin
- A Ajaccio : 1 cochylis sur la période
- A Calvi : toujours pas de capture

Sur le terrain, très peu d'informations concernant les niveaux d'attaque : seule une larve d'Eudémis sur 100 grappes observées dans une parcelle de Vermentinu à Tallone.

Evaluation du risque : faible. Cependant les éclosions débutent à peine en zone tardive et les comptages doivent s'accroître dans les deux prochaines semaines.

- **Metcalfa pruinosa**

Le nombre de larves de Metcalfa augmente sur l'ensemble de l'île.



















A San Giuliano les premiers adultes sont même visibles.

- **ESCA / BDA**

Quelques ceps atteints par la forme foudroyante (Côte Orientale, Ajaccio).

De nouveaux symptômes de BDA sur Sciaccarellu à Ajaccio.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mardi 2 juillet	Mercredi 3 juillet	Jeudi 4 juillet	Vendredi 5 juillet	Samedi 6 juillet	Dimanche 7 juillet	Lundi 8 juillet	Mardi 9 juillet	Mercredi 10 juillet
Haute Corse									
	Vent d'Est à Sud-Est faible	Vent d'Ouest à sudOuest	Risque d'averse en montagne			orageux en montagne		Pas de changement	
Corse du Sud									
			Nuageux sur façade occidentale et en montagne	Averses orageuses vendredi ; baisses des températures		orageux en montagne		Pas de changement	

Pour la période du vendredi 5 au lundi 8, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.